



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de résultat de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-25017>

Département(s) de publication : 17

Annonce n° 24-25017

Services

---

### Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 23-145233

Mis en ligne sur le site [www.boamp.fr](http://www.boamp.fr) le 28/02/2024

### Section 2 - Identification de l'acheteur

**Nom complet de l'acheteur :** Conseil départemental de la Charente-Maritime

**Type de Numéro national d'indentification :** SIRET

**N° National d'identification :** 22170001600738

**Groupement de commandes :** Non

**Département(s) de publication :** 17

### Section 3 - Identification du marché

**Intitulé du marché :** Travaux d'aménagement et de réparation des itinéraires cyclables et pédestres de Charente-Maritime

**Code CPV principal - Descripteur principal :** 45233162

**Type de marché :** Services

**Description succincte du marché :** Le programme des travaux comprendra, notamment : - Les travaux d'aménagement de voirie pour itinéraires cyclables et pédestres - Les travaux de remise en état ou d'entretien d'itinéraires cyclables et pédestres existants - Accessoirement, les travaux VRD sur fossés ou accotements, maisons de sites et sites ENS du Département Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande multi-attributaires avec un montant maximum annuel de 300 000, 00 euros HT. Le montant sera identique pour chaque période de reconduction. L'accord-cadre sera attribué à un maximum de 2 opérateurs économiques (si le nombre d'offres le permet). Le montant maximum est commun à tous les attributaires. L'accord-cadre est conclu pour une période initiale de 1 an à compter de sa date de notification. L'accord-cadre est reconduit tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 3. La durée de chaque période de reconduction est de 1 an. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 4 ans.

### Section 4 - Attribution du marché

**Renseignements relatifs à l'attribution du marché et/ou des lots :**

Le marché n°757123 a été attribué à deux opérateurs économiques : la société COLAS (adresse : 2 rue Volta 17139 Dompierre sur mer / SIRET : 32933888301938) et à la société EIFFAGE ROUTE (adresse : ZAC de Belle Aire Nord rue Christophe Colomb 17440 Aytres / SIRET : 39930737000219). Le marché a été signé le 19/02/2024 pour un montant de 300 000, 00 euros HT maximum par an. Ce montant est commun aux deux opérateurs économiques. Le montant sera identique pour chaque période de reconduction. Voies et délais des recours dont dispose le candidat : - Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. - Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication : 28/02/2024**